



## ÉDITORIAL

### POUR CINQ ANNÉES PLACÉES SOUS LE SIGNE DU BÂTIMENT

Deux mille vingt-deux est une année électorale dense. Et, dans la foulée de l'élection présidentielle se profilent les élections législatives. Elles interviennent dans un contexte stratégique pour notre secteur. En effet, nous sortons à peine de la crise sanitaire, que la crise des matériaux frappe nos entreprises et impacte de nouveau dangereusement leur équilibre économique. Dans ces périodes d'incertitude, le Bâtiment est resté, et reste, un catalyseur essentiel pour l'emploi, la relance de la croissance, l'innovation ou encore la hausse du pouvoir d'achat pour des milliers de nos concitoyens. C'est d'un président et d'une majorité parlementaire bâtisseurs dont nous avons tous besoin !

Voilà plusieurs mois que la FFB, avec notre appui, élabore des propositions pour nourrir les programmes des candidats. 85 propositions concrètes sur le logement, la construction, les marchés de travaux ou encore l'emploi et la législation ont été rédigées et permettront aux futurs parlementaires de s'imprégner aisément de nos sujets. Pour tenter de remédier à la crise du logement que connaît actuellement le pays, nous profitons de la période pour alerter nos représentants sur la nécessité de réviser la loi sur le Grand Paris en fixant un objectif de construction à 90 000 logements annuels (contre 70 000 aujourd'hui). Rappelons par ailleurs que nos entreprises font face à une nouvelle réglementation environnementale (RE 2020).

Il nous semble impératif d'accompagner les

#### ■ GUERRE EN UKRAINE p. 02

##### Déploiement du PGE résilience pour les entreprises impactées par le conflit

Depuis le début de la crise sanitaire, le PGE est un des dispositifs de soutien sollicité par les entreprises pour surmonter les difficultés de trésorerie.

#### ■ DUERP p. 03

##### Changement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022

Désormais, le DUERP devra être élaboré conjointement entre le CSE, les salariés compétents en matière de santé-sécurité et le service de prévention et de santé au travail.

#### ■ APPLICATION GRATUITE p. 03

##### Faciliter l'autocontrôle et la réception de travaux de rénovation énergétique

Le programme Profeel a développé, en concertation avec la FFB, l'application Check'réno.



#### ■ INDEX DE LA CONSTRUCTION p. 03

##### L'Insee réduit le délai de publication

L'Insee a développé une nouvelle méthodologie pour réduire de moitié les délais de publication des index BT et TP.

#### ■ PRÉVOYANCE, SANTÉ ET RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE p. 04

##### Mise à jour de la DUE

Au plus tard le 30 juin 2022.



Français en mettant en place un crédit d'impôt sur les remboursements d'emprunt afin de valoriser la transition énergétique. Dans un objectif de rester un interlocuteur incontournable des élus de notre territoire, nous rencontrerons individuellement chaque député élu ou réélu dès le mois de juillet et j'aurai le plaisir d'échanger avec eux lors d'un dîner programmé le 4 octobre prochain en présence du président Olivier Salleron. Des petits-déjeuners sur nos thématiques seront également organisés avec les différents groupes parlementaires au cours de la prochaine législature. Toutes ces actions ont un seul objectif : rappeler que notre territoire est une terre de bâtisseurs. À ce titre, nous appelons de tous nos vœux la création d'un ministère de la Construction pour que les cinq prochaines années placent le Bâtiment au cœur des sujets sociétaux et que les Français en tirent profit. ▶

Philippe  
SERVALLI  
Président de la  
FFB Grand Paris  
Ile-de-France



Yannick  
DEBRUYNE  
Vice-président  
en charge du  
lobbying



FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE  
CHAMBRES ET SYNDICATS PROFESSIONNELS

# Sommaire



## ■ PRUD'HOMMES

# Barème Macron: fin du suspense!



Applicable depuis 2017, le barème Macron s'applique en cas de contentieux prud'homal lorsque le juge reconnaît qu'un licenciement est injustifié, sans cause réelle et sérieuse. Dans ce cadre, le juge peut notamment décider d'attribuer au salarié une indemnité à la charge de l'employeur dont le montant ne peut être inférieur ou supérieur à un certain montant, dont la valeur est fonction de l'ancienneté du salarié et de la taille de l'entreprise. Or, le 11 mai 2022, la Cour de cassation se prononcera dans le cadre de quatre pourvois qui lui ont été présentés. ►

» CONTACT • CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10

**GAGNEZ DU TEMPS POUR VOS RECRUTEMENTS**

**Emploi**  
lebatimentgrandparis.fr

**AVEC LA PLATEFORME EMPLOI DU BÂTIMENT**

- Publiez vos offres
- Recevez des candidatures

Vos annonces sont automatiquement publiées sur le site de Pôle emploi

emploi.lebatimentgrandparis.fr

FFB

## ■ GOLF

# Trophée du Bâtiment Mardi 28 juin 2022

Le Trophée du Bâtiment est un rendez-vous incontournable pour les adhérents de la FFB Grand Paris IDF. C'est l'occasion de se retrouver tous ensemble dans une ambiance conviviale, d'échanger entre corps de métiers sur les sujets majeurs de la Profession et de profiter d'un grand bol d'air pur. Cette 25<sup>ème</sup> édition est ouverte aussi bien aux confirmés qu'aux débutants. Elle se déroulera au Golf du Prieuré (78) le mardi 28 juin 2022. ►

» CONTACT • SPORT PASSION COMMUNICATION  
jgandolfini@sportpassion.net • 06 46 69 48 24

## ■ SEQENS SOLIDARITÉS

# 3 questions à Emmanuel Dezellus, président

**En quoi consiste votre mandat au sein de cette instance ?**

**Emmanuel Dezellus.**

En qualité de président, je dois m'assurer que les décisions retenues sont conformes aux statuts. Je représente les actionnaires, principalement Action Logement et les entreprises cotisant au 1 % Logement. Mon expérience de 42 ans dans la construction, du chantier jusqu'à l'aménagement, me sont très utiles dans ce mandat. Ma mission est de respecter la logique du dispositif d'aide au logement : mettre sur le marché des logements ou des hébergements sociaux à destination de nombreux publics comme les jeunes travailleurs ou en formation, les personnes âgées dépendantes ou non, les personnes handicapées notamment vieillissantes, les femmes victimes de violences, les personnes en situation de précarité et en difficulté sociale, sans logement, les personnes en difficultés psychiques, malades chroniques... Seqens Solidarités intervient dans l'hébergement et couvre tous les domaines de l'habitat spécifique. Elle accompagne les franciliens ne trouvant pas de réponses à leurs besoins dans le parc social des logements familiaux et propose des solutions de logement ou d'hébergement.



**Que vous apporte ce mandat tant sur le plan personnel que professionnel ?**

**E.D.** Ce mandat m'a permis de découvrir des structures que je ne connaissais pas et dont le rôle est de venir en aide à des personnes en situation de précarité qui éprouvent des difficultés d'accès à un logement

décent. L'engagement ainsi que la richesse humaine du personnel accompagnant méritent d'être soulignés. Grâce à mon parcours professionnel, j'ai une vision plus globale de la problématique de la construction du logement social en règle générale et de l'hébergement en particulier.

**Quel est votre souvenir le plus marquant au sein de cette instance ?**

**E.D.** Depuis que je suis président, j'ai entrepris de visiter le patrimoine de Seqens Solidarités. Au cours de mes différentes visites, j'ai eu l'occasion de rencontrer, notamment dans un centre de stabilisation à Aubervilliers, des personnes relevant de l'urgence sociale que l'on remet sur les rails en vue de consolider leur insertion sociale et professionnelle. Leur parcours m'a profondément touché. ►

» CONTACT • KATIA TARDIEU  
tardieuk@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 46



## LES EXPERTS DU BÂTIMENT

### Crise des matériaux et conséquences de la guerre en Ukraine

Les entreprises du bâtiment qui font face à une crise d'approvisionnement en matériaux depuis plus d'un an sont maintenant touchées par les conséquences de la guerre en Ukraine. Dans cet épisode, nous passons en revue les moyens dont disposent les entreprises pour faire face à l'inflation des prix de l'énergie et à la pénurie de matières premières, sur leurs chantiers en cours et à venir. Notre expert sur le sujet est Pierre Lemaire, juriste consultant en droit de la construction à la Direction des affaires économiques et juridiques de la FFB Grand Paris Ile-de-France.

► **Écoutez le podcast**



## ■ GUERRE EN UKRAINE

# Déploiement du PGE résilience pour les entreprises impactées par le conflit

Depuis le début de la crise sanitaire, le Prêt garanti par l'Etat (PGE) est un des dispositifs de soutien sollicité par les entreprises pour surmonter les difficultés de trésorerie. Face aux nouvelles difficultés engendrées par la guerre en Ukraine, un PGE complémentaire a été déployé afin de soutenir les entreprises ayant un besoin significatif de trésorerie en raison des conséquences économiques, directes ou indirectes, du conflit en Ukraine. Pouvant être cumulé avec

un PGE classique, le PGE résilience permet de couvrir jusqu'à 15 % du chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années, afin que les entreprises puissent faire face à leurs éventuelles difficultés de trésorerie. Pour en savoir plus sur les caractéristiques de ce nouveau PGE, consultez la Note du 19 avril 2022 « Mise en place d'un PGE résilience pour les entreprises affectées par le conflit en Ukraine ». ►

» CONTACT • ASSISTANCE JURIDIQUE • 01 40 55 10 71



## ■ CONCOURS

### Nos artisans ont du talent !

Vous êtes carreleur, peintre-décorateur, maçon, plâtrier-plaquiste, plombier-chauffagiste et vous souhaitez valoriser votre savoir-faire ? Le concours des Meilleurs Artisans de France, organisé par RMC et WorldSkills France en partenariat avec la FFB est de retour pour une 4<sup>ème</sup> édition. Il est organisé dans toute la France et la finale se déroulera le 4 octobre au Salon Batimat. Les artisans retenus par le jury concourront alors pendant une journée

d'épreuves. À l'issue du concours, chaque vainqueur, par métier en compétition, recevra une médaille « Meilleur Artisan de France 2022 » et un gain de 2000 euros.

Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet pour [vous inscrire en ligne](#).

[Découvrez la vidéo](#) de l'édition précédente.

Pour plus d'informations [visitez le site du concours](#).

»» CONTACT • ELISA FRUGIER  
frugiere@grandparis.ffbatiment.fr • 06 07 72 15 69

## ■ APPLICATION GRATUITE

### Faciliter l'autocontrôle et la réception de travaux de rénovation énergétique

Le programme Profeel a développé, en concertation avec la FFB, l'application Checkréno. Cet outil permet aux entreprises et artisans du Bâtiment d'assurer un suivi dématérialisé de leurs chantiers de rénovation énergétique, en contrôlant la qualité des travaux lors des différentes phases et en pointant avec leurs clients les points importants lors de la réception des travaux. Les catégories de travaux



couvertes par l'application sont les suivantes : isolation par l'intérieur et par l'extérieur, menuiseries extérieures, ventilation, chauffage (pompe à chaleur, bois, gaz) et eau chaude sanitaire. Cette application est téléchargeable gratuitement sur les stores (App Store, Google Play) et est également disponible en ligne sur la plateforme [www.checkreno.fr](http://www.checkreno.fr).

»» CONTACT • LAURE AMRANI  
amranil@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 57

## ■ PRIX DES MATÉRIAUX

### Saint-Gobain s'engage jusqu'à fin juin sur des prix fermes au mois le mois

Suite à l'échange entre Olivier Salleron, président de la FFB et Benoit Bazin, directeur général de Saint-Gobain, le réseau de distribution de matériaux s'est engagé à revenir à la pratique de prix valable un mois, jusqu'à fin juin. Les variations de tarifs prendront effet le premier de chaque mois. Il s'agit d'un premier pas dans le sens d'une meilleure solidarité de filière, salué par la FFB Grand Paris Ile-de-France. Cette mesure permet de renouer le dialogue dans



l'intérêt des entrepreneurs et dans l'intérêt général de la filière.

Pour connaître les leviers factuels et juridiques permettant de lutter contre la crise des matériaux, consultez les Notes du 28 mars 2022

« Lutter contre la hausse des coûts et la pénurie des matériaux engendrés par la guerre en Ukraine » et du 15 avril 2022 « Le Premier ministre publie une circulaire pour sensibiliser les acheteurs publics à la crise des matériaux ».

»» CONTACT • ASSISTANCE JURIDIQUE • 01 40 55 10 71

## ■ DUERP

### Changement depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022

Désormais, le DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) devra être élaboré conjointement entre le CSE, les salariés compétents en matière de santé-sécurité et le service de prévention et de santé au travail. Il devient un véritable outil de prévention au sein de l'entreprise notamment par sa mise à disposition auprès d'un certain nombre d'acteurs de la prévention, la définition d'un programme annuel de prévention ou d'une série d'actions de prévention, la consultation du CSE à chacune de ses mises à jour, ou encore sa conservation pendant une durée de 40 ans.

Pour plus d'informations, consultez la Note du 6 avril 2022 « Les nouvelles règles encadrant le document unique ».

»» CONTACT • CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10



## ■ INDEX DE LA CONSTRUCTION

### L'Insee réduit le délai de publication

La guerre en Ukraine a dramatiquement aggravé la crise des matériaux subie par la filière depuis maintenant plus d'un an. Pour faire face à ce phénomène, l'Insee a développé une nouvelle méthodologie pour réduire de moitié les délais de publication des index BT et TP, afin que les parties puissent réviser les prix des marchés avec le plus de justesse possible. À compter du mois de mai, ces index seront publiés avec un décalage de 45 jours après la fin du mois considéré, au lieu de 80 jours. Pour plus d'informations, consultez les Notes du 28 mars 2022 « Lutter contre la hausse des coûts et la pénurie des matériaux engendrés par la guerre en Ukraine » et du 15 avril 2022 « Le Premier ministre publie une circulaire pour sensibiliser les acheteurs publics à la crise des matériaux ».

»» CONTACT • ASSISTANCE JURIDIQUE • 01 40 55 10 71

06.49



## ■ PRÉVOYANCE, SANTÉ ET RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

### Mise à jour de la DUE

Afin de pouvoir continuer à bénéficier des exonérations de cotisations sociales applicables aux régimes complémentaires de santé, de prévoyance et de retraite supplémentaire, les entreprises doivent mettre à jour, au plus tard le 30 juin 2022, les actes assurant la mise en place de ces garanties, à savoir le plus souvent la décision unilatérale, l'accord d'entreprise ou l'accord référendaire. La mise à jour porte sur le libellé des catégories de bénéficiaires et sur le maintien des garanties prévoyance, santé en cas de suspension du contrat de travail indemnisées durant lesquelles le salarié bénéficie d'un revenu de remplacement versé par l'employeur. C'est notamment le cas en matière d'activité partielle. Pour plus d'informations, consultez la Note du 21 mars 2022 « 30 juin 2022 : pensez à la mise à jour de la DUE prévoyance, santé et retraite supplémentaire ».

» CONTACT • CONSEIL EN DROIT SOCIAL • 01 40 55 11 10

## ■ ASSISES DE LA MÉTALLERIE

### Les inscriptions de la 13<sup>ème</sup> édition sont ouvertes



Les 13<sup>èmes</sup> Assises de la Métallerie se tiendront le 7 juillet 2022 à Paris avec le retour à un format de neuf ateliers. Parmi ceux-ci, la crise des matériaux sera abordée, mais pas uniquement. L'actualité de la Profession, ce sont aussi des sujets forts comme la RE 2020, l'attractivité des métiers, la formation continue, la valorisation de la phase étude en métallerie ou encore les exosquelettes et les cobots...

qui concernent tous les collaborateurs de l'entreprise. Enfin, cette année, la plénière sera assurée par Jacques Lecomte sur le thème « l'humanisme au cœur de l'entreprise : une nouvelle philosophie du management qui pourrait changer le monde ». Pour plus d'informations, [consultez le site](#) des Assises de la Métallerie.

» CONTACT ET INSCRIPTIONS • CÉLINE BULOT  
bulotc@groupemetallerie.fr • 01 40 55 13 09

## ■ ATELIER GESTES

### « Rédiger son PPSPS » Jeudi 16 juin 2022 à 8h30

Obligatoire sur les chantiers soumis à la coordination SPS, le PPSPS (Plan particulier de sécurité et de protection de la santé) est un véritable instrument de prévention pour analyser ce qu'il faut prévoir et réaliser sur le chantier. A quoi sert un PPSPS ? Quelles informations doit-on y retrouver ? Comment l'établir ? Ces questions trouveront leurs réponses lors de l'atelier pratique organisé par GESTES, qui présentera l'outil élaboré par l'OPPBT pour faciliter le travail des entreprises. Celui-ci propose la trame incontournable d'un document complet, dont les différentes rubriques, et permet d'éditer le PPSPS. Les participants pourront en séance élaborer la trame personnalisée de leur PPSPS.

» CONTACT ET INSCRIPTIONS • LEÏLA HAMICHE • hamichel@gestes.ffbatiment.fr • 01 40 55 12 07

## ■ CONCOURS MÉTALJEUNES

### Lancement de la 13<sup>ème</sup> édition

Depuis plus de 20 ans, les jeunes étudiants des sections métallerie des écoles (lycées et CFA) sont invités, tous les deux ans, à participer au concours Métal'Jeunes. Le thème de la 13<sup>ème</sup> édition vient d'être dévoilé : les révolutions spatiales. Ce thème fait appel à l'imagination des candidats pour proposer des œuvres qui pourront mettre en scène des bâtiments spatiaux (station, ville, navette...), l'espace lui-même ou les bâtiments repré-



sentant une révolution architecturale. Pour ce concours qui se dispute en équipe, les jeunes talents encadrés par un professeur auront deux ans pour faire preuve de créativité et d'une grande maîtrise de tous les aspects techniques du métier de métallier. Les œuvres et le nom des lauréats seront dévoilés aux Assises de la Métallerie en 2023. [Consultez le règlement.](#)

» CONTACT • AURÉLIE LAVERSANNE • Responsable formation • laversannea@groupemetallerie.fr



## ■ MAPRIMERÉNOV'

### Publication des nouveaux barèmes pour le chauffage

Dans le cadre du plan de résilience économique et social, le gouvernement avait annoncé le 16 mars dernier, le rehaussement des forfaits MaPrimeRénov' pour l'installation d'appareils de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables. Un arrêté du 12 avril 2022 vient confirmer cette hausse. Ainsi, les primes versées pour l'installation de chaudières à alimentation automatique et manuelle fonctionnant au bois, d'équipements de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire thermique, de pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques et de pompes à chaleur air/eau feront l'objet d'une augmentation de 1000 euros. En revanche, l'arrêté vient acter la disparition, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, du financement de l'installation de chaudières au gaz à très haute performance énergétique (THPE).

» CONTACT • LAURE AMRANI  
amranil@grandparis.ffbatiment.fr • 01 40 55 10 57



la lettre

N°360 Mai 2022

### FFB GRAND PARIS ILE-DE-FRANCE

10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17  
TÉL. 01 40 55 10 00

E-MAIL [contact@grandparis.ffbatiment.fr](mailto:contact@grandparis.ffbatiment.fr)

SITE [www.grandparis.ffbatiment.fr](http://www.grandparis.ffbatiment.fr)

[f](#) [t](#) [in](#) [y](#) [ig](#) [t](#) @FFBGrandParis

La Lettre du 10 est une publication mensuelle de la FFB Grand Paris Ile-de-France et ses Chambres professionnelles.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION Sofy Mulle

PHOTOS D. Morganti, Adobe Stock, DR

COPYRIGHT FFB Grand Paris IDF - 2022

CRÉATION GRAPHIQUE  
manuelmoreau@icloud.com

